

DECRET N° 85-558 du 26 Décembre 1985

portant nomination du Président et des
Membres du Conseil d'Administration de
la Banque Béninoise pour le Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 74-79 du 20 Décembre 1974 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Béninoise pour le Développement ;
- VU l'ordonnance N° 75-39 du 10 Juillet 1975 portant réglementation bancaire ;
- VU le décret N° 85-327 du 22 Août 1985 portant approbation des Statuts de la Banque Béninoise pour le Développement ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Décembre 1985,

DECRETE :

Article 1er..- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD) les personnes ci-après désignées :

- Camarades Prosper VIGBE, Administrateur du Trésor et Placide AZANDE, Administrateur de la Banque, représentants le Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Camarade B. CHABI KONNIGUI, représentant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Camarade Andrée COSSI, représentant le Ministère du Plan et de la Statistique ;
- Camarade Eléonore SOGLO, représentant le Ministère du Travail et des Affaires Sociales

.../...

- Camarade Chakirou COLES, représentant le Ministère de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Camarade Gilbert MEDJE, Ingénieur Statisticien Economiste, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, représentant la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- Camarades Roger S. Da-ACHINANON, MAMAN YAKASSOUREU ADAMOU et Simplicie LAWSON, représentants le Syndicat ;
- Camarades Germain GBOVI et Placide Lucien SAH, représentants le Comité de Défense de la Révolution (CDR).

Article 2. - Le Camarade Prosper VIGBE est nommé Président du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement.

Article 3. - Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Décembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations ; PR 8 CPC 6 CC/PRPB 4 SGCEN 4 MFE 5 autres Ministères 14
SPD 2 BN 2 UNB - ENA - FASJEP 6 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCI - ONEPI - Gde Chanc. 3 DB - DCOF - SOLDE 6 Trésor 4
DI 4 DCF-DCE-DCI 6 DMC 4 BCEAO 4 CCF 2 JORPB 1.-